



AVEZ-VOUS ÉTÉ VICTIME D'UNE AGRESSION SEXUELLE ?

Nous pouvons vous aider.

Est-ce que ce qui m'est arrivé est une agression sexuelle ?

Si quelqu'un vous a fait participer à des activités sexuelles contre votre volonté, vous avez été victime d'une agression sexuelle. Il peut s'agir d'attouchements sexuels au-dessus ou en dessous de vos vêtements, de rapports sexuels, de sexe oral, d'être forcé(e) de toucher d'autres personnes de manière sexuelle, ou toute autre activité sexuelle non désirée.

Que se passe-t-il si j'ai une relation sociale avec cette personne ? Peut-il encore s'agir d'agression sexuelle ?

Oui. En fait, les victimes sont généralement agressées sexuellement par quelqu'un qu'elles connaissent. L'agresseur peut être un conjoint, un ami de cœur, un patron, un ami, ou toute autre personne que vous connaissez.

Je n'ai pas de blessure physique. S'agit-il quand même d'agression sexuelle ?

Oui. Dans la plupart des cas, l'agresseur n'utilise ni arme ni force physique. Au lieu de cela, vous pouvez être menacé(e), intimidé(e) ou piégé(e). L'utilisation d'alcool ou de drogues est une autre façon pour les agresseurs de contraindre leurs victimes à des actes sexuels. Les agresseurs profitent souvent de personnes qui, selon eux, ne signaleront pas l'agression sexuelle, comme une épouse, un enfant, un immigrant, ou quelqu'un qui ne parle pas anglais.

J'ai du mal à manger et à dormir et parfois, je fais des cauchemars. J'ai peur et je me sens confus(e). Est-ce normal ?

Oui. Il existe des réactions communes à la suite d'une agression sexuelle, bien que chaque victime soit différente et vive l'agression sexuelle à sa façon.

Dois-je dire à ma famille ou à mes amis que j'ai été victime d'une agression sexuelle ?

C'est à vous de décider à qui vous voulez le dire. Il peut être difficile de raconter à quelqu'un quelque chose d'aussi personnel, mais parler à des personnes à qui vous faites confiance peut vous aider à traverser cette période difficile. Quoi que vous décidiez, vous avez le droit d'être protégé(e) contre les agressions sexuelles.

Dois-je signaler à la police que j'ai été victime d'une agression sexuelle ?

C'est à vous de décider si vous voulez le signaler à la police. Vous n'êtes pas obligé(e) de le faire.

Dois-je consulter un médecin si j'ai été victime d'une agression sexuelle ?

Si vous souffrez de blessures graves, vous devez immédiatement consulter un médecin. Appelez le 911. Si vous craignez de contracter une maladie sexuellement transmissible ou d'être enceinte, vous devez également consulter un médecin..

Qui peut m'aider ?

C'est certainement une période difficile et vous ne savez peut-être pas quoi faire, mais des gens sont là pour vous aider. Les conseillers qualifiés du Centre d'aide aux victimes d'agressions sexuelles peuvent vous offrir l'aide dont vous avez besoin. Si vous avez besoin d'un interprète, nous vous en fournirons un gratuitement.

Appelez la ligne d'assistance du Centre d'aide aux victimes d'agressions sexuelles au 808 524-7273 (24h/24). Un des membres de notre équipe vous offrira des conseils et des informations sur ce que vous pouvez faire ensuite. Nous vous proposons :

- Un examen médical gratuit à la suite de l'agression sexuelle (dans les 120 heures suivant l'agression)
- Des conseils gratuits
- Des informations sur vos recours juridiques

Toutes les informations dont vous nous faites part sont strictement confidentielles sauf si vous nous demandez de les partager. Vous n'avez pas besoin de signaler votre agression sexuelle à la police pour bénéficier de nos services.

Quel sera l'impact sur mon statut d'immigrant si je demande l'aide de vos services ?

Tout le monde peut bénéficier des services du Centre d'aide aux victimes d'agressions sexuelles, les citoyens comme les non-citoyens. Si vous n'êtes pas citoyen des États-Unis, ressortissant des États-Unis ou résident permanent légal, vous pouvez être autorisé(e) à rester et à travailler aux États-Unis si vous êtes victime de certains crimes, notamment d'agression sexuelle, ou si vous êtes le conjoint, l'enfant, le parent ou le tuteur de la victime.

Pour obtenir des informations supplémentaires sur vos droits en tant qu'immigrant ou si vous avez peur de signaler l'agression sexuelle à la police, appelez le Hawai'i Immigrant Justice Center à la Legal Aid Society d'Hawai'i au 808 536-8826 ou pour les îles voisines, appelez gratuitement le 1 800 499-4302.

N'OUBLIEZ PAS

Ce n'est pas votre faute si vous avez été victime d'une agression sexuelle.

Vous n'êtes pas seul(e). Nous pouvons vous aider.

Ligne d'assistance 24h/24 du Centre d'aide aux victimes d'agressions sexuelles :

(808) 524-7273